

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

- 1- Que le conseil municipal sera saisi à la séance du **15 novembre 2021**, à 19 h30, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie, de la nature et de l'effet de demandes de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis au :

15, rue Gariépy

lot numéro 4 440 359 du cadastre du Québec;

- 2- Que cette demande de dérogation mineure vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 1.21 m au lieu de 1.5 m, tel que spécifié à l'article 7.18, du *Règlement de zonage n° 16-642*;
- 3- Que cette demande de dérogation mineure vise à rendre réputé conforme l'aménagement d'une galerie au-dessus d'un garage attenant au bâtiment principal avec une marge de recul de 1.03 m au lieu de 1.5 m, tel que spécifié à l'article 6.2 du *Règlement de zonage n° 16-642*;
- 4- Que ces demandes ont été présentées au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 89-307*;
- 5- Que toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 26e jour d'octobre deux mille vingt et un.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale